

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2024

Délibération n° CA 2024\_03\_05

**Consultation sur la proposition d'un arrêté directeur sur les aménagements nécessaires à la protection de l'environnement**

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19-1 ; L.331-1 ; L.331-4 et L331-9 ; R 331-23

**Vu** le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : **51**
- 2° Quorum : **26**
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 30
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 30
  - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 30
  - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
  - c) Nombre d'abstentions constatées : 0
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la directrice,

☞ **approuve** la prise d'un arrêté de la directrice portant mesure conservatoire pour la prévention de l'évolution préjudiciable du milieu naturel, au Littoral Sud de Marseille ;

La Directrice est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

Le Président du Conseil d'administration,



Didier REAULT

La Directrice,



Gaëlle BERTHAUD